



Numéro 14, Octobre 2000

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRETIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

L'ENFER DU BRUIT DEMAIN A BRETIGNY ?

Éditorial

Avec la SOREDIV, c'était les odeurs, le risque de pollution et les camions. Avec le projet d'entrepôt géant de la rue de Bourgogne, ce serait encore les camions : plus de 100 par jour qui entreraient ou sortiraient de Brétigny ! Dans le quartier des Jonc-Marins, ce sont les décharges sauvages, les chaussées défoncées, les carcasses de voitures.

Quant au Blutin qui traverse Brétigny, c'est l'affluent de l'Orge dont les eaux restent obstinément les plus polluées par les rejets incontrôlés.

Quartier Rongière, le sol et les réseaux n'en peuvent plus : après de fortes pluies, ce sont des caves et des maisons inondées, des riverains désespérés (*voir notre article en page 2*)

Un peu partout dans Brétigny, les fils électriques et téléphoniques pendouillent, les panneaux publicitaires prolifèrent et enlaidissent un peu plus ce qui l'était déjà, les trottoirs sont en peau de chagrin, les pistes dites cyclables et les ponts vous attendent au tournant.

A cet environnement catastrophique, il ne manquait que les hurlements de 200 avions par jour survolant Brétigny à basse altitude avant de se poser à Orly. Patience, c'est en bonne voie. Ce sera notre quotidien dès 2002... si nous ne faisons rien (*voir notre article en page 3 et la pétition en page 4*)

Le bureau de l'ADEMUB

Quartier Jean Rongière : tout baigne !

La croissance économique est dévoreuse d'espace : quartiers pavillonnaires, zones industrielles ou commerciales. Situé à la lisière sud de l'urbanisation dense de la région parisienne, Brétigny est tout particulièrement affecté. La première conséquence de ces aménagements est l'imperméabilisation d'énormes surfaces et les modifications de l'écoulement des eaux qui s'ensuivent. Malheureusement il s'avère que nos "décideurs" oublient trop souvent de réaliser les études complètes qui permettraient de prendre en compte tous les effets secondaires consécutifs à ces aménagements.

Un exemple de ce défaut élémentaire de réflexion et de prudence en la matière est l'extension sans fin de la Zone Industrielle de Brétigny, au sud de la ville (entre la Moinerie, Auchan et la voie ferrée), et **les inondations que cela engendre depuis quelque temps dans le quartier des rues Rongière, Flandres et Gâtinais.**

Quels sont les faits ? A deux reprises, en septembre 1999 après un orage, et en décembre de la même année en raison d'une pluviométrie exceptionnelle (150 mm en un mois), des habitations du quartier Rongière et des rues proches ont été gravement inondées : sous-sols noyés, rez-de-chaussée recouverts par 20 à 30 cm d'eau. Inquiets, les riverains alertent les services de la mairie et informent l'ADEMUB afin que celle-ci porte leurs problèmes à la connaissance du reste de la population, peu au fait de la situation. De mémoire d'un adhérent de l'ADEMUB installé dans ce quartier depuis 1956, l'année 1999 y a vu intervenir coup sur coup les deux premières inondations sérieuses depuis plus de 40 ans.

LES CAUSES ET LEUR EXPLICATION

Toute cette zone dite du "plateau de Marolles", sur laquelle se situent aujourd'hui la zone industrielle sud de Brétigny, Auchan, la Maison-Neuve et les quartiers habités de la Moinerie et Jean Rongière, est très plate et géologiquement argileuse à faible profondeur, donc imperméable. Cette zone, coupée par le "barrage" de la voie ferrée, se prolonge, à l'est, vers la Bretonnière (Saint-Germain-lès-Arpajon) pour atteindre le rebord de la vallée de l'Orge.

Tous les paramètres étaient donc réunis pour rendre prévisibles les difficultés d'écoulement des eaux en cas d'imperméabilisation des sols par l'extension des constructions. D'ailleurs, les plans anciens de la région de Brétigny (19ème siècle et antérieurs) montrent sur ce plateau des réseaux assez complexes de fossés de drainage et de mares, typiques des zones humides.

En dépit des caractéristiques peu favorables du site, la zone industrielle de Brétigny a été "posée" là avec ses hectares de surfaces imperméabilisées (toitures, parkings, voiries...). N'accablons pas nos anciens qui n'avaient peut-être pas toutes les informations ni tous les moyens d'investigation nécessaires. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? On continue à bétonner et à imperméabiliser le plateau de plus belle (Auchan, Atac, Eldorauto...). Chacun a pu constater l'accélération récente des travaux dans cette zone.

Les entreprises de cette Z.I. ont théoriquement des bassins de rétention de plusieurs centaines de mètres cubes, capables de stocker temporairement les eaux pluviales avant de les rejeter petit à petit dans l'Orge via le réseau des eaux pluviales. Or, de l'aveu même de responsables communaux, certains industriels n'auraient pas créé ces bassins de rétention obligatoires ou ne vérifieraient pas leur bon fonctionnement, accroissant ainsi le risque de saturation des réseaux et donc leur débordement.

Au cours de la réunion publique avec les riverains organisée par la mairie le 13 janvier 2000 (l'ADEMUB y était), les responsables techniques ont fait de leur mieux, croquis à l'appui, pour tenter d'expliquer le mécanisme hydraulique qui a conduit aux inondations. Ceux-ci ont avancé qu'il est quasiment impossible de vérifier le fonctionnement de ces bassins sur le site des entreprises, puisque, disent-ils, "on n'a pas le droit de pénétrer sur une propriété privée". Affirmation inexacte selon nous.

LA NECESSAIRE REMISE EN ETAT DES RESEAUX

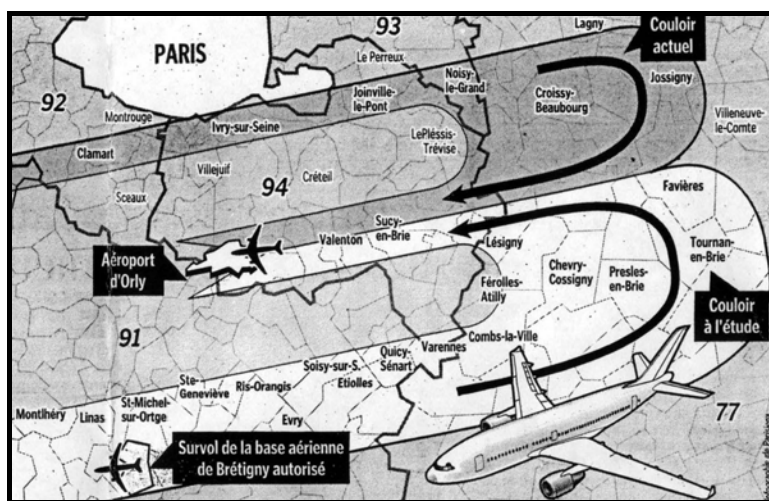
Nous avons confronté ces explications avec celles du Syndicat de la Vallée de l'Orge, puis des riverains. Techniquement, celles-ci sont valables mais éludent le fond du problème. Le plateau est, en effet, un espace fragile du point de vue hydraulique, saturé de constructions et doté de réseaux d'évacuation de qualité médiocre. Toute extension devra en conséquence être précédée d'une remise en état complète de ces réseaux. Même si cela coûte cher et n'est pas électoralement payant.

Neuf mois après les dernières inondations, le colza a cédé la place au bitume dans cette zone, les surfaces imperméabilisées croissent de jour en jour. A-t-on l'assurance que les bassins de rétention fonctionneront convenablement ? Les riverains n'ont-ils pas d'autre choix que de regarder, à la prochaine période de pluies intenses, le niveau de l'eau monter inexorablement dans leurs sous-sols ou rez-de-chaussée ?

L'enfer du bruit à Brétigny dès 2002

Non au survol de 200 nouveaux avions par jour au-dessus de Brétigny à partir de 2002.

Des « essais » vont tester la réactivité des riverains.



Le départ du Centre d'Essais en Vol de Brétigny qui a déjà provoqué beaucoup de remous, risque d'avoir des effets secondaires extrêmement préoccupants. A preuve, la menace nouvelle qui pèse sur le ciel brétignolais.

En effet, le trafic aérien ne cesse de croître sur la région parisienne et actuellement quelque 5000 aéronefs survolent notre région chaque jour. On enregistre plus de 700 000 mouvements par an, avec les nuisances que ce trafic entraîne : bruit, pollution, risques de crash...

L'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle partage actuellement, par vent d'est, le couloir aérien nord, qui longe le périphérique parisien, avec l'aéroport d'Orly qui l'emprunte par vent d'ouest soit 2 jours sur 3. Or, Roissy, où l'on compte actuellement 1200 décollages et atterrissages par jour, enregistre une augmentation annuelle de 10% de son trafic et souhaiterait donc récupérer le couloir nord (proche de Paris) en permanence.

En contrepartie, Orly pourrait utiliser **un nouveau couloir qui passe au-dessus de Brétigny**, laissé vacant par les militaires à l'occasion du départ du CEV. La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC qui dépend du Ministère des Transports) aurait entrepris une étude préalable dans ce but. La conséquence est qu'une trentaine de nouvelles communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne seraient concernées par le survol de plus de 200 avions par jour : Brétigny, bien sûr, mais aussi Montlhéry, Linas, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Ris-Orangis, Evry... (le croquis ci-dessus a été publié dans le *Républicain* du 14/9/2000).

UN PROJET DEJA BIEN AVANCE

« Rien n'est encore décidé » fait-on savoir en haut lieu (DGAC et Aéroports de Paris) car il faudra de toute façon une enquête publique avant l'adoption du projet. En principe, rien ne devrait se faire sans l'accord de Jean-Claude Gayssot, ministre des Transports, lequel devrait incessamment se prononcer sur la réalisation d'un troisième aéroport francilien, lui aussi objet de nombreuses controverses et contestations.

En réalité, ce projet de nouveau couloir aérien serait déjà bien avancé. Et comme Orly a rapidement besoin de ce couloir, on ne manquera pas de « commencer les essais », ne serait-ce que pour tester la réaction des riverains et les mettre éventuellement devant le fait accompli. Il n'y a pas besoin d'enquête publique pour cela. Mais, les riverains, élus et associations, qui suivaient l'affaire de près depuis un moment, n'ont pas attendu ces « essais » pour réagir et s'opposer au projet. La presse elle-même s'en est saisie et a publié plusieurs articles illustrés par des plans significatifs (voir ci-joint).

Plusieurs pétitions ont été lancées, généralement à l'initiative des communes elles-mêmes : Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois... Un collectif a été créé à l'initiative de l'association SOS Bruits.

Élus et associations demandent qu'une concertation avec la population et ses représentants soit organisée, en toute transparence et avant toute décision.

L'OPPOSITION DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Essonne-Nature-Environnement (ENE), qui fédère les associations de défense de l'environnement dans notre département, exprime dès à présent son opposition à ce projet de couloir aérien en considérant que celui-ci aura un effet d'aspiration et contribuera à accroître encore plus le trafic aérien sur l'Île-de-France et à le rendre insupportable. Pour informer, organiser et amplifier le mouvement d'opposition, ENE organise en octobre une réunion à destination des responsables associatifs.

Bien sûr, l'ADEMUB y sera, et en attendant, vous invite à signer et renvoyer **la pétition qui suit cet article en page 4.**

PÉTITION

NON A TOUT SURVOL SUPPLEMENTAIRE DE BRETIGNY

Selon des informations parues dans la presse, la Direction Générale de l'Aviation Civile, sans aucune concertation, procède à des études visant à la création d'un nouveau couloir aérien qui prévoit le survol quotidien de notre commune par 200 avions pour desservir l'aéroport d'Orly. L'exploitation de ce nouveau couloir débuterait en 2002.

A plusieurs reprises les Brétignolais ont montré qu'ils savaient se mobiliser pour la sauvegarde de leur environnement et s'opposer à des projets dont les conséquences seraient dommageables pour leur qualité de vie.

- **POUR** la défense de notre environnement,
- **CONTRE** toutes nouvelles nuisances sonores intolérables,

JE REFUSE catégoriquement la création d'un couloir aérien autorisant le survol systématique de Brétigny.

J'EXIGE que ce dossier fasse l'objet d'une concertation.

Cette pétition est destinée à M. le Ministre de l'équipement, des transports et du logement, Mme la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la Direction Générale de l'Aviation Civile. Merci de la renvoyer ou de la remettre au membre de l'ADEMUB de votre choix. Leurs adresses figurent ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Adresse (facultatif) :

.....

Signature :

Hubert ANQUETIN, 30, rue de l'Orge
Jean BRET, 12 ter rue de Liers, le Plessis-Pâté
Simone CAFFIAUX, 13, rue Auguste Renoir
Pierre DOUSSINEAU, 14, boulevard de France
Odile GAZULL, 73, boulevard de France
Colette et Michel GUALINO, 12 rue du Dr Babin (bât. C)
Monique LHUILIER, 22, rue de l'Hurepoix
Marc NICOLLIN, 36, rue Auguste Renoir
Jean-Paul RAVISE, 10, chemin de la Mare aux Pigeons
Claude et Annick ROMEC, 51, rue des Erables
Paul SIMON, 44, rue du Lieutenant Gayot